

NUCLÉAIRE

L'offre de Javier Solana est plutôt bien reçue par Téhéran

Page A 7



ACTUALITÉS

Les médecins spécialistes s'adressent au tribunal d'arbitrage

Page A 3

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCVII N° 126

LE MERCREDI 7 JUIN 2006

87c + TAXES = 1\$



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Charles Guité a l'intention d'en appeler du verdict qui l'a envoyé en prison hier.

Guité coupable de fraude

Le pénitencier attend l'ex-responsable du programme des commandites

ROLLANDE PARENT

Charles Guité venait à peine d'être reconnu coupable par un jury, hier, d'avoir fraudé le gouvernement fédéral dans l'attribution de cinq contrats à Groupaction qu'il annonçait au juge Fraser Martin son intention d'en appeler de ce verdict.

Quelques secondes plus tard, il se retrouvait les menottes aux poignets et tentait tout de même, tant bien que mal, de faire un appel téléphonique.

Celui qui faisait quotidiennement, depuis le début de son procès le 5 mai, le trajet par train entre Ottawa et Montréal, en première classe, a plutôt été conduit en prison. Il reviendra devant le juge vendredi, après avoir fait appel à un conseiller juridique, pour les représentations sur la sentence.

Le procureur de la Couronne, Jacques Dagenais, entend demander une peine d'incarcération plus longue que dans le cas de Jean Brault, qui, avant de plaider coupable, était le co-accusé de Guité. Depuis le 5 mai, il purge une peine de pénitencier de 30 mois.

« Dans le cas de M. Guité, il y a des éléments additionnels, à savoir qu'il était dans une position de confiance », a avancé le procureur au moment où il était interrogé par les journalistes.

VOIR PAGE A 10: GUITÉ

■ Lire aussi l'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, page A 8



Une meute de journalistes entourent des femmes venues assister à la comparution des accusés, hier, au palais de justice de Brampton, en Ontario.

Harper était visé

L'un des accusés de Toronto aurait voulu décapiter le premier ministre

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le Parlement canadien, les politiciens fédéraux et le premier ministre du Canada étaient dans la mire de la présumée cellule terroriste démantelée en fin de semaine près de Toronto. Au moins un des accusés aurait personnellement voulu « décapiter » Stephen Harper, alors que le groupe planifiait des prises d'otages sur la colline parlementaire lors d'un assaut armé de l'édifice du centre. Les députés et ministres capturés auraient eux aussi été décapités si les demandes des terroristes étaient restées lettre morte, eux qui voulaient exiger la libération de plusieurs prisonniers musulmans et le retour des troupes canadiennes qui combattent en Afghanistan, a-t-on appris hier de la bouche de plusieurs avocats de la Défense.

La comparution hier à Brampton, dans le sud de l'Ontario, de 15 des 17 personnes accusées en vertu

de la Loi antiterroriste a créé une puissante onde de choc qui s'est répercutée d'un bout à l'autre du pays et jusqu'aux États-Unis, où les médias accordent une large place à ces événements dans leur couverture journalistique. À Ottawa, les politiciens de tous les partis ont appelé à ne pas sombrer dans la paranoïa malgré la gravité des accusations et l'ampleur du complot projeté par les suspects. Tous les élus ont souligné l'importance de trouver un « juste équilibre » entre la sécurité et les libertés individuelles.

C'est que les plans de la présumée cellule terroriste démantelée par la police et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) sont hors du commun. L'avocat Gary Batasar, qui représente Steven Vekash Chand, 25 ans, a affirmé aux médias à sa sortie du tribunal que les huit pages qui résument les accusations portées contre son client font état d'un plan qui vise à décapiter le premier ministre Stephen Harper. « Les allégations sont assez sérieuses et incluent l'as-

saut et la destruction de plusieurs édifices, a-t-il dit. Il y a une allégation que mon client aurait personnellement voulu décapiter le premier ministre du Canada. » Le nom de Stephen Harper est donc inclus dans le résumé des accusations d'au moins un suspect.

M. Batasar a également révélé que le résumé des accusations fait état d'un complot pour « prendre d'assaut l'édifice du Parlement » et « prendre des otages parmi les politiciens ». La tour de Radio-Canada/CBC, à Toronto, aurait aussi été dans la mire des présumés terroristes, tout comme la Tour du CN, la Bourse de Toronto et la Tour de la paix, à Ottawa.

Mais le contenu entier des résumés n'a pas été rendu public, alors que les suspects se présentent en cour pour la première fois hier afin de prendre

VOIR PAGE A 10: HARPER

■ La chronique d'Hélène Buzzetti, page A 3

Bernard Labadie quitte l'Opéra de Montréal

CHRISTOPHE HUSS

Bernard Labadie démissionne de son poste de directeur artistique à l'Opéra de Montréal (OdeM). « Je pars parce que je n'ai pas les moyens de réaliser le plan artistique pour lequel j'avais été nommé », résume Bernard Labadie dans une entrevue exclusive accordée au *Devoir*.



Bernard Labadie

En septembre 2005, la direction de l'Opéra révélait que le déficit cumulé en fin de saison 2004-05 était de 1,2 million, alors qu'à la fin de l'exercice précédent il y avait encore un excédent de 300 000 \$. Le trou se creusera de quelque 750 000 \$ supplémentaires à la fin de cette saison. Le chef se sentait bien à l'aise de monter une saison « conservatrice » pour colmater la brèche, mais il ne se voyait pas continuer

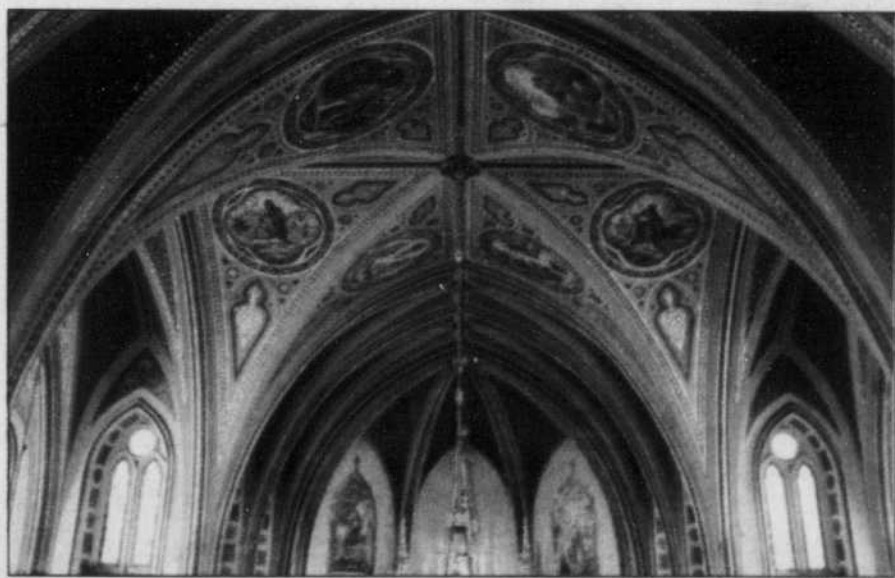
ainsi durant trois ou quatre années. « Ma contribution ne peut plus être significative. Je n'ai pas d'impact sur les choses qui doivent être changées. »

Qui peut sauver l'opéra maintenant? Il y a beaucoup d'émotion dans le « pas moi » que lance Labadie en réponse. Bernard Labadie n'est ni amer ni déprimé.

VOIR PAGE A 10: LABADIE

INDEX

Actualités	A 4	Éditorial	A 8
Annonces	B 6	Idées	A 9
Avis publics	B 5	Météo	B 5
Carrières	B 4	Monde	A 7
Culture	B 8	Mots croisés	B 5
Décès	B 6	Sudoku	B 6
Économie	B 1	Télévision	B 7



La voûte de l'église Saint-Édouard, à Montréal. La Commission de la culture propose un vaste chantier pour sauvegarder les biens religieux du Québec.

Patrimoine religieux: un grand cri d'alarme

Le Commission de la culture demande un moratoire pour protéger les églises et les objets de culte

LOUISE MAUDE RIOUX SOUCY

D'un point de vue strictement patrimonial, les églises sont souvent perçues comme les châteaux des Québécois, bien qu'elles aient essayé nombre de fermetures, d'abandons, de pillages et de démolitions au cours des dernières années. Mais l'heure est venue de « décréter l'état d'urgence », a estimé hier la Commission de la culture, qui a invité Québec à imposer immédiatement un moratoire pour empêcher « l'aliénation ou la démolition de tous les

biens religieux », des églises elles-mêmes aux moindres objets de culte.

La commission déposait hier son rapport, intitulé *Croire au patrimoine religieux du Québec*, un document qui fait la synthèse d'une consultation publique itinérante qui a permis à une centaine de groupes de se prononcer sur l'avenir du patrimoine religieux. Exactement 3232 kilomètres plus tard, les dix députés de la commission — libéraux comme péquistes — se sont entendus pour sonner l'alarme d'une seule voix

VOIR PAGE A 10: PATRIMOINE

KYOTO

Des économistes rejettent le plan de Harper

■ À lire en page A 3

PRÉSENCE Montréal AUTOCHTONE du 25 mai au 8 juin et du 21 au 25 juin 2006

La créativité des Premières Nations dans toutes ses dimensions

nativelynx.qc.ca

• LES ACTUALITÉS •

GUITÉ

SUITE DE LA PAGE 1

Quand le verdict de culpabilité est tombé pour chacun des cinq chefs, on a pu voir qu'il s'agissait d'une situation manifestement déshonorante pour deux jurés, qui écrasèrent leurs larmes. À peine sorti de la salle d'audiences, un juré a bruyamment éclaté en sanglots. De son côté, Charles Guité, qui portait, comme à l'accoutumée, une chemise western, un chapeau de cow-boy et des bottes du même style, est demeuré de marbre à l'annonce du verdict.

Le juge Fraser Martin lui a alors annoncé qu'il n'aurait aucune hésitation à l'envoyer en prison, compte tenu du sérieux des fautes pour lesquelles il venait d'être reconnu coupable. Il lui a dit sans détour que la sentence en serait une de pénitencier, soit de plus de deux ans.

D'autres accusations

Le procureur de la Couronne, Jacques Dagenais, était manifestement ravi de la décision fort attendue du jury, qui délibérait depuis la matinée de mercredi, ce qui représente grosso modo 35 heures. «J'estimais que la preuve de la Couronne était écrasante», a-t-il dit.

M. Dagenais s'est aussi dit d'accord avec la décision du procureur général de faire en sorte que la cause soit entendue par un jury. «Il y tenait parce que les fonds publics sont en cause et que cette affaire a scandalisé les payeurs de taxes. Le jury constituait un excellent forum pour décider de la question.»

Le procureur s'attend à ce que d'autres accusations soient portées relativement aux contrats de commandites.

«D'autres enquêtes sont en cours, avec d'autres joueurs. Les corps policiers veulent faire la lumière sur absolument tout. Ce sont de longues enquêtes. Il va de soi que d'autres choses vont suivre», a-t-il dit.

Du côté d'Ottawa, le président du Conseil du trésor, John Baird, n'a pas voulu commenter directement le verdict de culpabilité de Guité, mais il a néanmoins lancé: «Quand quelqu'un vole de l'argent du trésor public et va en prison, ça envoie un message fort.»

Le ministre a répété que le gouvernement conservateur tenterait de récupérer la plus grande partie possible des fonds publics disparus.

«Il est absolument essentiel que nous adoptions la Loi fédérale sur l'imputabilité, pour faire en sorte que ça n'arrive plus jamais», a ajouté M. Baird. «C'est la loi anticorruption la plus sévère de l'histoire du Canada et elle jouera un grand rôle pour nettoyer le gouvernement», a-t-il ajouté.

Trois contrats pour lesquels Charles Guité a été reconnu coupable de fraude avaient trait à des recherches concernant l'élaboration d'un programme de visibilité pour le gouvernement du Canada, commandées à Jean Brault, de Groupaction, par Guité, à titre de directeur des services de publicité au sein du ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux.

Les deux autres contrats étaient liés à la loi sur le Registre des armes à feu — ils n'avaient aucun rapport avec le programme des commandites. Ils furent cependant octroyés par Guité et payés à même son budget.

Au total, 38 témoins ont été entendus sur une période de 15 jours. Pour chaque fraude, la peine maximale est de 14 ans de prison.

Presse canadienne

Le gouvernement Charest cherche à éviter une hausse de la taxe sur l'essence

ANTOINE ROBITAILLE
ROBERT DUTRISAC

Québec — Après avoir admis que l'augmentation de la taxe sur l'essence était une «option» qu'il étudiait pour financer les transports en commun, Québec a fait savoir hier qu'il cherchait d'autres moyens d'atteindre ce but.

En marge d'une conférence de presse à Lévis, le premier ministre Jean Charest a tenu à rappeler que l'idée très impopulaire de hausser la taxe sur l'essence était une suggestion des villes. «Ce sont les villes du Québec qui ont demandé au gouvernement de considérer l'option d'augmenter le

prix de l'essence pour financer les transports en commun», a indiqué M. Charest.

Selon les informations recueillies par *Le Devoir*, cette hausse de taxe sur l'essence, tout comme la suggestion d'augmenter la taxe sur les stationnements, n'est pas le premier choix du gouvernement. On s'affaire en fait à trouver une solution de rechange avant de dévoiler la politique de transports en commun d'ici deux à trois semaines.

Paraissant sur la défensive, Jean Charest ne souhaite pas passer pour celui qui, non seulement n'a pas réduit les impôts comme promis mais a augmenté les taxes des «citoyens les plus taxés en Amé-

rique du Nord», selon son expression. Le premier ministre a insisté sur le fait que son gouvernement avait réduit le fardeau fiscal des Québécois de 2,9 milliards depuis 2003 (cette donnée comprend cependant diverses mesures d'aide qu'on ne peut selon plusieurs assimiler à une réduction d'impôt). Il a rappelé que l'écart entre les impôts et les taxes que paient les Québécois et ceux payés par les Canadiens en moyenne avait diminué de 55%.

Plus tôt dans la journée, le ministre des Transports Michel Després avait tenu, sur le scénario d'une hausse de la taxe sur l'essence, des propos qui convergent avec ceux du premier mi-

nistre. À la différence qu'il a affirmé avoir déjà formulé une proposition à ses collègues concernant les transports en commun: «Ma proposition est prête à aller de l'avant. Mais, naturellement, [...] le ministre des Transports doit la soumettre aux différents comités ministériels, au conseil des ministres, pour en débattre.» M. Després a aussi indiqué que, dans un rapport remis au gouvernement péquiste en 2002 sur les transports en commun, le mandarin Louis Bernard avait proposé une hausse des taxes sur l'essence.

La Politique de financement du transport en commun sera déposée «d'ici l'été», a garanti le

ministre Després. Celle-ci pourrait s'inscrire dans le plan de lutte contre les gaz à effet de serre, selon ce que le ministre de l'Environnement Claude Béchard a déclaré hier.

Quant au ministre Després, il a indiqué qu'en matière de transports en commun, le gouvernement aura deux grands objectifs, soit, premièrement, «d'augmenter l'achalandage [...] pour diminuer les gaz à effet de serre [...] et désengorger les grands centres». Deuxièmement, il s'agit de permettre aux sociétés de transports en commun d'améliorer leur «offre de services».

Le Devoir

HARPER

homologues de six autres pays où les présumés terroristes pourraient avoir des liens, soit les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Suède, le Danemark, la Bosnie et le Bangladesh. «Nous n'avons pas terminé cette enquête, a soutenu M. McDonnell. En fait, avec ces arrestations, ça ne fait que commencer. Nous avons le devoir de suivre toutes les pistes.»

Réactions à Ottawa

Dans la capitale fédérale hier, les politiciens tentaient de mesurer leurs commentaires pour ne pas effrayer la population. Toutefois, selon les informations obtenues, le Comité de régulation interne de la Chambre des communes, auquel siègent tous les partis politiques, se réunira sous peu pour réévaluer les mesures de sécurité autour et à l'intérieur du Parlement.

À la GRC, on refusait de discuter de la situation hier, soulignant que les changements concernant la sécurité ne doivent pas être écartés. «On ne commente jamais pour ne pas donner des informations aux mauvaises personnes, a expliqué au *Devoir* Monique Beauchamp, porte-parole de la

GRC. La sécurité est réévaluée continuellement et on s'adapte en conséquence.»

La GRC précise que le premier ministre et certaines personnalités de haut rang, comme les ambassadeurs, font l'objet d'une surveillance étroite et peuvent compter sur l'appui de gardes du corps, ce qui n'est pas le cas des ministres ou des autres chefs de partis politiques. «Pour les ministres, on leur assigne un garde du corps en fonction des menaces qu'ils reçoivent», explique Monique Beauchamp. Tous ont par contre un chauffeur qui est souvent, mais pas toujours, un ancien policier de la GRC ou de la Sûreté du Québec.

Le premier ministre ne semblait pas du tout inquiet hier, malgré les révélations sur le complot qui se tramait. Stephen Harper s'est même permis d'en rire à sa sortie de la période de questions. «Je peux vivre avec ça tant que le menace ne vient pas de mon propre caucus», a-t-il lancé.

Hier, tout semblait parfaitement normal sur la colline parlementaire. Des centaines de touristes parcourraient la pelouse en face de

l'édifice du centre, alors que d'autres se faisaient bronzer sous les chauds rayons du soleil. Aucune mesure de sécurité exceptionnelle n'était visible, ni à l'extérieur ni à l'intérieur des édifices.

Une situation qui doit d'ailleurs rester telle quelle, ont souligné les chefs de partis. «Il faut prendre ça avec sérieux et s'assurer qu'il y a des mesures de sécurité qui sont en place», a déclaré le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe. Même s'il avoue trouver la situation «inquiétante», M. Duceppe estime par contre qu'il ne faut pas empêcher les citoyens d'avoir accès aux politiciens. «Il faut un nécessaire équilibre entre la sécurité et la liberté.»

Le chef du NPD, Jack Layton, abondait dans le même sens. «C'est nécessaire de temps en temps de revoir la sécurité, mais il faut faire preuve de bon sens, a-t-il dit. Il faut trouver une façon de s'assurer que la population peut visiter la colline parlementaire, parce que c'est le siège de notre démocratie. Il faut que les portes restent ouvertes.»

Le Devoir
Avec la Presse canadienne
et l'Associated Press

SUITE DE LA PAGE 1

connaissance des accusations qui présent contre eux. Des 15 suspects qui ont comparu en trois groupes distincts, 14 doivent revenir devant la cour lundi, puisque les avocats de la Défense ont plaidé avec succès qu'ils n'ont pas eu suffisamment de temps pour parler à leurs clients. Deux autres accusés sont déjà en prison pour une autre affaire qui touche l'importation d'armes illégales.

Steven Chand, Asad Ansari, 21 ans, Fahim Ahmad, 21 ans, Zakaria Amara, 20 ans, Qayyum Abdul Jamal, 43 ans, Amin Mohamed Durrani, 19 ans, Jahmaal James, 23 ans, Saad Khalid, 19 ans, Ahmad Mustafa Ghany, 21 ans, et cinq mineurs doivent tous revenir en cour le 12 juin. Shareef Abdelhaleem, 30 ans, reviendra quant à lui le 4 juillet pour une enquête sur cautionnement. Les 15 individus sont détenus à la prison de Maplehurst, à Milton, en Ontario.

On leur reproche d'avoir participé à des activités terroristes, d'avoir pris possession d'une propriété pour s'y entraîner, d'avoir reçu et donné de l'entraînement

en vue de commettre des actes terroristes, d'avoir planifié une explosion dans le but de blesser ou de tuer et d'avoir importé illégalement des armes. Certains de ces six chefs d'accusation peuvent entraîner un maximum de dix ans de pénitencier, alors que d'autres sont passibles de la prison à vie.

L'avocat Gary Batasar a aussi indiqué que d'après les documents de la Couronne, la présumée cellule terroriste désirait «décapiter» les otages faits au Parlement si leurs demandes n'étaient pas exaucées, à savoir la libération de plusieurs prisonniers musulmans et le départ des troupes canadiennes d'Afghanistan. M. Batasar a affirmé que les autorités canadiennes et américaines, avec ces arrestations, ne visent qu'à créer un climat de peur au sein de la population. Plusieurs avocats ont dit craindre que leurs clients ne puissent recevoir un procès juste et équitable compte tenu de l'atmosphère qui règne.

L'agent Mike McDonnell, de la GRC, a indiqué hier que d'autres arrestations devraient survenir, alors que les policiers et le SCRS sont en contact régulier avec leurs

LABADIE

SUITE DE LA PAGE 1

Le chef est avant tout «déçu et extrêmement fatigué» et se réjouit à l'idée de décrocher de la musique pour trois mois à partir de demain. Bernard Labadie était à la tête de l'OdeM depuis l'automne 2003. Il avait été nommé en avril 2002, après une période de flou résultant du départ progressif de Bernard Uzan à partir de juin 2000. M. Uzan, lui, dirigeait l'OdeM depuis 1988.

La décision rendue publique hier mijotait depuis l'annulation du spectacle Stravinski qui devait être mis en scène par François Girard: «Ce fut un choc, une source de démotivation, car ce spectacle portait en lui une signification importante par rapport à notre politique artistique. Une fois le choc absorbé, je pouvais partir tout de suite ou voir l'effet de cette annulation en fin de saison. C'est désespérant de voir à quel point cet effet a été limité.»

Un navire à la dérive

Pour Bernard Labadie, qui s'était imposé en 2002 devant notamment le chef d'orchestre Yves Abel, grandissime favori, et la ré-

pétitrice Denise Massé, l'opéra est un «art vivant qui suscite la discussion». Mais durant son mandat, il a été bien plus question de gros sous que d'art. Le problème est que le tandem Bernard Labadie-David Moss, sous l'œil du conseil d'administration présidé par André Laurin, a mené l'OdeM non en fonction des ressources existantes, mais en fonction des ressources espérées.

Il s'agissait ni plus ni moins que d'un coup de poker: monter un projet artistique plus ambitieux et, avec les résultats, convaincre les subventionneurs et commanditaires de rejoindre la barque. Cela n'a pas marché. Circonstances atténuantes, les organismes gouvernementaux considéraient que les activités, le répertoire, les types de productions antérieures n'étaient pas le reflet de l'activité culturelle de la ville et applaudissaient au tournant induit par la politique artistique du chef.

«C'est très bien, on va donc vous donner la même chose que l'année dernière»: voilà le type de réponse qui hérissait le chef, qui attribue au manque de soutien financier public la situation dans laquelle se trouve l'institution. «La culture est un choix de société», déclare celui

qui considère que le défaut de soutien de l'institution est de 1,2 million par an.

Selon les chiffres que Bernard Labadie a voulu mettre en évidence hier pour *Le Devoir*, l'OdeM recevait des gouvernements provincial et fédéral 2,4 millions de dollars en 1993. Il n'en recevrait plus aujourd'hui que 1,9 million. Et en dollars constants, la subvention de 1993 équivalait à 3,07 millions de nos dollars actuels!

Tous voulaient un changement, mais les moyens n'ont pas suivi tandis que les dépenses — notamment pour augmenter le nombre de répétitions et consolider l'atelier lyrique — ont crû.

L'argent qui n'est pas rentré pour faciliter le travail de Bernard Labadie pourrait-il apparaître pour un autre directeur? «Je ne peux que le souhaiter: les institutions sont plus importantes que les hommes», répond le chef, qui aime se voir comme un «bâtisseur d'institutions».

Des inimitiés

Si cette question de personnes se pose, c'est parce qu'on a beaucoup entendu parler des conflits entre Bernard Labadie et des administrateurs influents, le mécène Hans P. Black en tête. Le chef

n'a jamais répondu aux questions à ce sujet. «Je ne l'ai pas fait car c'est un problème secondaire. Lui accorder de l'importance dévalue l'attention du problème majeur, celui du financement public. Cela laisserait entendre qu'il y a des solutions faciles à des problèmes compliqués», dit le chef, qui insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un problème personnel entre Hans Black et lui mais d'une «divergence d'opinion majeure et fondamentale sur le rôle de cet administrateur dans le modus operandi de l'organisation», divergence qui aurait touché la plupart des directeurs exécutifs de l'opéra.

Le chef se dit aujourd'hui «triste pour une équipe qui fait marcher la machine à un niveau étonnant par rapport aux moyens disponibles». Il appelle de ses vœux un «mécénat privé qui donne et pas un mécénat qui achète». «Le vrai sens du mécénat n'est pas connu ici», ajoute-t-il.

Sur le plan artistique, Bernard Labadie peut s'enorgueillir de son bilan. Entre autres, il a mis à l'affiche le spectacle Bartók-Schoenberg de Robert Lepage, monté pour Toronto; il a révélé à Montréal l'*Étoile* de Chabrier, assurément le spectacle phare de son mandat; il a revitalisé l'Atelier ly-

rique formant les jeunes chanteurs et mis l'opéra à portée de tous à travers la projection sur écran géant de *Carmen* et d'*Aida* sur l'esplanade de la Place des Arts. Il a aussi, conformément à sa mission, favorisé l'embauche de chanteurs canadiens et remis l'accent sur le répertoire français. Conjointement avec le directeur général, une politique résolve envers le jeune public a été menée. Mais il n'est pas évident, alors que l'auditoire marginal a assurément été élargi, que la défection progressive du «cœur de cible» ait été enrayée.

Le chef, qui partageait jusqu'ici sa vie en trois tiers, un tiers pour Montréal, un tiers pour Québec auprès des Violons du Roy et un tiers en tournée, va maintenant augmenter sa présence à Québec et accepter plus d'invitations. Bernard Labadie affirme qu'il était las d'être un «grand québécois au profit de deux institutions» et de «ne pas avoir les clés» pour résoudre le problème. Malgré sa démission, il ne divorce pas tout à fait de l'institution: l'Opéra de Montréal le reverra dans la fosse pour *Don Giovanni*, mis en scène par René Richard Cyr au printemps prochain.

Collaborateur du Devoir

PATRIMOINE

SUITE DE LA PAGE 1

et réclamer une action rapide et musclée de la ministre de la Culture et des Communications, Line Beauchamp.

«Le patrimoine est en état de grave précarité. Il y a urgence, a lancé d'entrée de jeu le président de la commission, le libéral Bernard Brodeur. D'ici 2008, des gestes très importants devront être faits pour leur protection.» Ces gestes, la commission a une idée très précise de leur nature, elle qui a dégagé pas moins de 33 recommandations.

Le chantier à venir, si le gouvernement l'accepte comme tel, est colossal. «On s'est donné la possibilité de préserver le plus grand nombre de biens, tous les biens qui ont une valeur, que celle-ci soit petite ou grande», explique M. Brodeur. Pas question de courir des risques, renchérit le vice-président de la commission, le péquiste Daniel Turp. «On nous a parlé de pourcentage à préserver. Moi, ce que je dis, c'est que tout ce qui est patrimonial doit être sauvé. C'est là que la ligne doit être tracée.»

Le hic, c'est que le patrimoine religieux, dont la valeur est estimée à entre trois et quatre milliards, n'a pas été répertorié. «Pour protéger notre patrimoine, il faut d'abord bien le connaître, explique Bernard Brodeur. Et pour cela, il y a un énorme travail à faire. On a répertorié les églises d'avant 1975, mais pas celles d'après. Il faudra faire de même avec les presbytères, les couvents, mais aussi les biens immobiliers, mobiliers, et même les héritages immatériels, qui englobent jusqu'aux rituels des communautés.»

Devant l'ampleur de la tâche, les auteurs du rapport suggèrent qu'un moratoire soit immédiatement mis en place de manière à protéger les biens religieux en attendant l'adoption d'une politique en ce sens. «Cela nous laissera le temps de dresser l'inventaire sans avoir à craindre que les propriétaires en profitent pour faire des ventes précipitées ou à rabais, ou simplement pour faire des altérations», explique M. Brodeur.

A terme, la commission estime que les mesures de protection pourraient entrer en vigueur dès 2008. Ces mesures comprendraient au premier chef un mécanisme d'aliénation des bâtiments religieux et des cimetières. «Nous recommandons d'instaurer des charges patrimoniales», explique le député de Shefford. C'est-à-dire des servitudes qui obligeront le pro-

priétaire à préserver et à entretenir sa bâtisse patrimoniale ou ses parties.»

Le processus d'aliénation ferait aussi en sorte que, si une fabrique décidait de vendre ses bâtiments, elle devrait d'abord publier un avis public pour manifester son intention. Cet avis déposé, la fabrique aurait 90 jours pour convoquer une rencontre d'information. À la suite de cette rencontre, une période de 12 mois serait accordée aux citoyens pour qu'ils s'organisent. Enfin, une fois que la propriété serait mise en vente, toute offre d'achat devrait être acheminée à l'État, qui aurait 60 jours pour se réapproprier l'édifice, aux mêmes conditions.

La commission recommande que le grand maître d'œuvre de cette politique soit un conseil du patrimoine religieux, créé sur les bases de la Fondation du patrimoine religieux déjà existante. «La fondation a fait du bon travail, mais on souhaite qu'elle se transforme en conseil afin d'élargir ses responsabilités et de la laïciser», explique le péquiste Daniel Turp.

Ce conseil devra avoir des ressources suffisantes et importantes, estime le groupe, qui n'est toutefois pas en mesure de chiffrer ses attentes. Pour l'alimenter, une structure semblable à celle de Placement Culture est envisagée. La commission invite également le ministère de la Culture à

consolider son rôle de coordination.

La ministre Line Beauchamp a promis hier d'analyser en profondeur le rapport, dont certaines recommandations lui semblent «intéressantes». «Avec mes collègues du conseil des ministres et avec la collaboration de la Commission des biens culturels et du personnel du ministère, nous verrons comment prendre en compte ces recommandations», a-t-elle fait savoir par voie de communiqué.

Pressé de voir ce rapport adopté, le péquiste Daniel Turp estime toutefois que le gouvernement Charest n'a d'autre choix que de faire siennes toutes les conclusions du rapport. «C'est un rapport unanime, je le répète. Il faudra prendre acte de cette unanimité quand il s'agira d'y donner suite. [...] Je pense que le gouvernement n'aura pas d'autre choix que de s'y conformer, et ce, très rapidement.»

Par ailleurs, la commission a jugé irrecevable la proposition de nationaliser les églises du Québec. «Les expériences européennes ont démontré que la nationalisation conduit à un désengagement des citoyens et des communautés religieuses. Nous, ce que nous proposons, c'est l'instauration d'un dialogue continu», a conclu M. Turp.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés

au 2050, rue De Bleury, 9^e étage.

Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333

Par télécopieur 514-985-3360

Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399

Par télécopieur 514-985-3390

Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344

Par télécopieur 514-985-3340

Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces

et la publicité par groupement

Au téléphone 514-985-3322

Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355

du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30

Par télécopieur 514-985-5967

Par courrier abonnements@ledevoir.com

Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346

Par télécopieur 514-985-3390

LES SPORTS

HOCKEY

Le malheur des uns fait le bonheur des Hurricanes

ROBERT LAFLAMME

Raleigh — Le malheur des uns fait le bonheur des Hurricanes de la Caroline depuis le début des séries éliminatoires.

Sans rien enlever à leur mérite, les Canes profitent de la malchance de leurs adversaires. Sont-ils l'équipe de la destinée cette année?

Le mot « destin » était rayé du vocabulaire des joueurs des Canes hier. Comme on a évité de faire le moindre commentaire déplacé quant à la lourde perte du gardien Dwayne Roloson chez les Oilers d'Edmonton. Les joueurs ont respecté les instructions qu'on leur a fournies, centrant tous leurs propos sur ce que l'équipe doit faire.

« Notre unique préoccupation, c'est nous », a affirmé l'aïlier Ray Whitney, hier. La destinée ou quoi encore n'a rien à voir. Je ne suis pas du genre philosophe, de toute façon.

« Je ne crois pas au destin », a quant à lui répondu le défenseur Aaron Ward, en parlant plutôt de concours de circonstances. Les séries sont une guerre d'usure, les blessures en font partie.

L'entraîneur Peter Laviolette et le vétéran Doug Weight ont prétendu que Roloson n'est peut-être pas blessé sérieusement comme on l'avance, et qu'on va peut-être le revoir en finale.

« Qui sait? Ce sont les séries... », a dit Weight.

Le jeune gardien Cam Ward a simplement souhaité à Roloson une récupération rapide.

La perte du vétéran gardien, qui s'est blessé au genou droit, a

provoqué la défaite des Oilers dans le premier match lundi.

Quelques instants plus tard, Rod Brind'Amour s'est vu offrir le but gagnant sur un plateau d'argent à la suite de la mésestimation derrière le filet entre le remplaçant de Roloson, Ty Conklin, et le défenseur Jason Smith.

Au premier tour, le Canadien ne s'est pas remis de la perte du capitaine Saku Koivu dans le troisième match, au moment où il dominait la série 2-0. Les Canes ont remporté les quatre matchs suivants.

Ward a même reconnu, quelques semaines plus tard, qu'on « ne peut s'empêcher de penser à ce qui aurait pu arriver si Koivu n'avait pas été blessé » à l'œil gauche.

En finale d'association, les Hurricanes ont vu les défenseurs des Sabres tomber comme des mouches. Teppo Numminen, Henrik Tallinder et même Jay McKee, qui a raté le septième match en raison d'une infection. Les Sabres avaient, de plus, amorcé la série sans l'excellent attaquant Tim Connolly et le défenseur Dmitri Kalinin.

Evidemment, chez les Canes, on ne manque pas l'occasion de souligner qu'on doit se tirer d'affaire sans l'excellent Erik Cole, « qui était un des meilleurs joueurs de la ligue au moment de sa blessure en mars », répète Laviolette.

Au moins, l'équipe a pu aller chercher du renfort afin de combler en partie la perte de Cole, en faisant l'acquisition de Mark Recchi.

Presse canadienne

Tournoi de Roland-Garros

Federer atteint le dernier carré, mais pas Hingis

Paris — Usée en deux manches par Kim Clijsters hier en quarts de finale, Martina Hingis a mesuré à nouveau à Roland-Garros ce qui la sépare encore de tout meilleur niveau mondial.

L'ancienne numéro un mondial, de retour cette saison après près de quatre ans de « retraite », a atteint le même stade à Paris qu'aux Internationaux d'Australie en janvier, où elle avait fini par céder contre la même adversaire mais en lui prenant un set.

Son compatriote Roger Federer, pour sa part, n'a fait qu'une bouchée du Croate Mario Ancic, renvoyé aux vestiaires après 2h18 d'une leçon de tennis sanctionnée d'un cinquant 6-4, 6-3, 6-4.

Au sommet de son art, même sur cette terre battue parisienne qui ne lui a pas encore souri, le meilleur joueur du monde espère faire mieux que l'an dernier, où il avait échoué à ce stade contre Rafael Nadal. « Je suis beaucoup plus calme à présent. Être en demi-finale était mon premier objectif ici. J'avais beaucoup de pression, tout le monde rêvant déjà d'une finale avec Nadal. Mais il fallait d'abord passer tous ces tours », a-t-il déclaré.

Sa route vers une première finale à Paris, il croisera au prochain tour l'Argentin David Nalbandian, troisième tête de série et vainqueur hier du Russe Nikolay Davydenko en quatre sets 6-3, 6-3, 2-6, 6-4.

Hingis éprouvée

Éprouvée par les exigences de la terre battue et les soubresauts d'une météo qui l'a forcée à jouer tous les jours, Hingis s'est inclinée en 1h16 (7-6, 6-1) et verra d'autres joueuses, plus jeunes, s'affronter demain dans le dernier carré.

Clijsters affrontera sa compatriote Justine Henin-Hardenne dans un classique du tennis féminin de ces dernières années, une reprise aussi du premier succès d'Henin à Roland-Garros, en finale en 2003.

La tenante du titre a dompté l'inattendue Allemande Ana-Lena Grönefeld 7-5, 6-2 pour se hisser dans cette finale avant la lettre.

La deuxième demi-finale, plus inattendue, mettra aux prises la Russe Svetlana Kuznetsova, vainqueur des Internationaux des États-Unis 2004, à la Tchèque Nicole Pietrangeli, bourreau d'Amélie Mauresmo au tour précédent. La jeune Vaidisova, âgée de 17 ans, a encore fait parler la poudre contre Venus Williams, terrassée 6-7, 6-1, 6-3.

« Elle a beaucoup de talent. Je l'ai jouée à Rome et

ç'avait été très dur pendant un set. Contre Venus comme contre Amélie, elle est bien revenue après un mauvais départ. C'est l'avantage de la jeunesse, on récupère vite et on n'a rien à perdre. En la voyant, on rajoute », a résumé Hingis, qui avait occupé sa pause de quatre ans à commenter des matchs.

Contre Clijsters, l'ex-petit prodige du tennis féminin aurait bien aimé avoir dix ans de moins. Ses 26 ans, les longues heures passées sur la terre battue parisienne ont pesé lourd. « Je ne peux pas être malheureuse d'atteindre les quarts de finale à Roland-Garros, mais évidemment, on veut plus. J'ai eu un emploi du temps vraiment chargé, pas assez de temps pour récupérer. J'étais fatiguée pendant tout le match, en retard. Contre elle, ça ne pardonne pas », a-t-elle dit.

La Suisseuse a en effet dû se contenter de mener la course de l'arrière, de remonter deux fois un bris de retard avant de céder.

Six mois après son retour, elle se permet un premier bilan. « Je ne vais pas abandonner en si bon chemin. Lorsque je joue comme j'ai joué ici en première semaine, quand je gagne à Rome, je me dis que ça valait vraiment la peine de revenir. Je n'ai pas regretté une minute ce retour ».

Une remarque assez paradoxale si l'on pense que Clijsters, en revanche, a fait savoir l'été dernier, après sa victoire aux Internationaux des États-Unis, qu'elle arrêterait fin 2007, rongée physiquement et mentalement par le tennis de haut niveau. Des chemins qui se croisent.

Celui de Clijsters croisera donc une fois de plus celui de Henin-Hardenne. « Ce sera bien sûr un match spécial, mais ce qu'il y a de bien, c'est qu'il y aura une Belge en finale. C'est déjà une victoire », a déclaré la tenante du titre, plus que jamais favorite du tournoi après sa victoire sur Grönefeld.

A moins que Vaidisova, véritable révélation de la quinzaine, fasse souffler un vent nouveau sur Paris. En trois jours, le dernier produit de l'écurie Bollettieri a battu le numéro un mondial et une ancienne numéro un mondiale. Victorieuse de sa compatriote Dinara Safina en deux sets (7-6, 6-0), Svetlana Kuznetsova semble parfaitement à sa portée.

Ce devrait en tout cas être un beau duel de frappeuses. Et Kuznetsova, pourtant révélée sur les surfaces dures des Internationaux des États-Unis, affirme que la terre battue est sa meilleure surface. Alors...

Associated Press

HOCKEY

FINALE DE LA COUPE STANLEY

Caroline c. Edmonton

Aujourd'hui

Edmonton en Caroline, 20h (Caroline mène la série 1-0)

Samedi

Caroline à Edmonton, 20h

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Section Est

	G	P	Moy.	Diff.
New York	34	22	607	—
Philadelphie	30	27	526	4 1/2
Atlanta	29	30	492	6 1/2
Washington	26	33	441	9 1/2
Floride	20	35	364	13 1/2

Section Centrale

	G	P	Moy.	Diff.
St. Louis	35	23	603	—
Cincinnati	34	24	586	1
Houston	28	31	475	7 1/2
Milwaukee	28	31	475	7 1/2
Chicago	23	34	404	11 1/2
Pittsburgh	22	36	379	13

Section Ouest

	G	P	Moy.	Diff.
Arizona	34	23	596	—
Los Angeles	32	26	552	2 1/2
San Francisco	30	27	526	4
San Diego	30	28	517	4 1/2
Colorado	27	30	474	7

Hier

Atlanta 5 Washington 3
Milwaukee 5 San Diego 1
Houston 4 Chicago Cubs 1
Cincinnati 7 St. Louis 0
Pittsburgh au Colorado
Philadelphie en Arizona
N.Y. Mets à L.A. Dodgers
Floride à San Francisco

Aujourd'hui

Chicago Cubs à Houston, 14h05
Pittsburgh au Colorado, 15h05
Floride à San Francisco, 15h35
Philadelphie en Arizona, 16h40
Washington à Atlanta, 19h35
San Diego à Milwaukee, 20h05
Cincinnati à St. Louis, 20h10
N.Y. Mets à L.A. Dodgers, 22h10

Demain

San Diego à Milwaukee, 14h05
Philadelphie à Washington, 19h05
Chicago Cubs à Cincinnati, 19h10
Atlanta à Houston, 20h05
N.Y. Mets en Arizona, 21h40
Pittsburgh à San Francisco, 22h15

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sur Internet: www.ledevoir.com/avis.html | www.ledevoir.com/offres.html
Courriel: avisdev@ledevoir.com

AVIS

À TOUTS NOS ANNONCES

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-24044-988

COUR SUPÉRIEURE

CAROLE CHAMPAGNE
Demanderesse C.

ROLF PREMKE

Défendeur

PAR ORDRE DU TRIBUNAL:

La demanderesse avise le défendeur Rolf Premke, qu'elle a déposé au greffe de la Cour du Supérieur du district judiciaire de Montréal, une requête de la demanderesse en modification et rectification de jugement (arti-

cles 2, 20, 46, 88, 415, 475, 817 c.p.c.). Une copie de cette requête, de l'avis de présentation et des pièces communiquées ont été laissées à l'attention du défendeur Rolf Premke, au greffe du tribunal au Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120.

La requête de la demanderesse en modification et rectification de jugement (article 2, 20, 46, 88, 415, 475, 817 c.p.c.) sera présentée par décision devant le tribunal le 11 juillet 2006 à 9h00 en salle 2.17 du Palais de Justice de Montréal et le tribunal pourra, à cette date, procéder à l'audition de la cause et prononcer un jugement par défaut conforme aux conclusions contenues dans la requête de la demanderesse en modification et rectification de jugement (articles 2, 20, 46, 88, 415, 475, 817 c.p.c.), à moins que le défendeur ne soit présent au tribunal à cette date. VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 31 mai 2006

Michel Pellerin
Greffier

DE LA COUR SUPÉRIEURE

sieur Rithivit Tep.

(4) Lieu: Palais de Justice de Longueuil

Le 2 juin 2006
L. Rochelleau
Greffier de la Cour

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-112146-058

COUR DU QUÉBEC

(Chambre civile)

SHAN ADHOOT, domicilié et résidant au 315, rue du Saint-Sacrement, en la ville et district de Montréal, province de Québec, H2Y 1Y1.

Demandeur C.

ANDRÉ BOUSQUET, AVOCAT,

ayant une place d'affaires au 2342 Sainte-Cunégonde, en la ville et district de Montréal, province de Québec, H3J 2W3;

Et

CONSTRUCTION MARTIN MICHAUD INC., personne morale légalement constituée, ayant son siège social au 2710, Rue Saint-Joseph Est, bureau 300, en la ville et district de Montréal, province de Québec, H1Y 2A8;

Défendeurs conjoints et solidaires

PAR ORDRE DU TRIBUNAL:

Le demandeur avise la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. qu'il a déposé au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire de Montréal une requête introductive d'instance amendée en dommages et intérêts. Une copie de cette requête, de la requête introductive d'instance, de l'avis à la partie défenderesse et des pièces ont été laissées à l'attention de la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. au greffe du tribunal au Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120.

La défenderesse Construction Martin Michaud Inc. est requise de produire une comparaison écrite, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal.

Le demandeur avise la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. qu'il a déposé au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire de Montréal une requête introductive d'instance amendée en dommages et intérêts. Une copie de cette requête, de la requête introductive d'instance, de l'avis à la partie défenderesse et des pièces ont été laissées à l'attention de la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. au greffe du tribunal au Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120.

La défenderesse Construction Martin Michaud Inc. est requise de produire une comparaison écrite, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal.

Le demandeur avise la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. qu'il a déposé au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire de Montréal une requête introductive d'instance amendée en dommages et intérêts. Une copie de cette requête, de la requête introductive d'instance, de l'avis à la partie défenderesse et des pièces ont été laissées à l'attention de la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. au greffe du tribunal au Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120.

La défenderesse Construction Martin Michaud Inc. est requise de produire une comparaison écrite, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal.

Le demandeur avise la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. qu'il a déposé au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire de Montréal une requête introductive d'instance amendée en dommages et intérêts. Une copie de cette requête, de la requête introductive d'instance, de l'avis à la partie défenderesse et des pièces ont été laissées à l'attention de la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. au greffe du tribunal au Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120.

La défenderesse Construction Martin Michaud Inc. est requise de produire une comparaison écrite, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal.

Le demandeur avise la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. qu'il a déposé au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire de Montréal une requête introductive d'instance amendée en dommages et intérêts. Une copie de cette requête, de la requête introductive d'instance, de l'avis à la partie défenderesse et des pièces ont été laissées à l'attention de la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. au greffe du tribunal au Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120.

La défenderesse Construction Martin Michaud Inc. est requise de produire une comparaison écrite, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal.

Le demandeur avise la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. qu'il a déposé au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire de Montréal une requête introductive d'instance amendée en dommages et intérêts. Une copie de cette requête, de la requête introductive d'instance, de l'avis à la partie défenderesse et des pièces ont été laissées à l'attention de la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. au greffe du tribunal au Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120.

La défenderesse Construction Martin Michaud Inc. est requise de produire une comparaison écrite, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal.

Le demandeur avise la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. qu'il a déposé au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire de Montréal une requête introductive d'instance amendée en dommages et intérêts. Une copie de cette requête, de la requête introductive d'instance, de l'avis à la partie défenderesse et des pièces ont été laissées à l'attention de la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. au greffe du tribunal au Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120.

La défenderesse Construction Martin Michaud Inc. est requise de produire une comparaison écrite, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal.

Le demandeur avise la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. qu'il a déposé au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire de Montréal une requête introductive d'instance amendée en dommages et intérêts. Une copie de cette requête, de la requête introductive d'instance, de l'avis à la partie défenderesse et des pièces ont été laissées à l'attention de la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. au greffe du tribunal au Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120.

La défenderesse Construction Martin Michaud Inc. est requise de produire une comparaison écrite, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal.

Le demandeur avise la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. qu'il a déposé au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire de Montréal une requête introductive d'instance amendée en dommages et intérêts. Une copie de cette requête, de la requête introductive d'instance, de l'avis à la partie défenderesse et des pièces ont été laissées à l'attention de la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. au greffe du tribunal au Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120.

La défenderesse Construction Martin Michaud Inc. est requise de produire une comparaison écrite, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal.

Le demandeur avise la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. qu'il a déposé au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire de Montréal une requête introductive d'instance amendée en dommages et intérêts. Une copie de cette requête, de la requête introductive d'instance, de l'avis à la partie défenderesse et des pièces ont été laissées à l'attention de la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. au greffe du tribunal au Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120.

La défenderesse Construction Martin Michaud Inc. est requise de produire une comparaison écrite, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal.

Le demandeur avise la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. qu'il a déposé au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire de Montréal une requête introductive d'instance amendée en dommages et intérêts. Une copie de cette requête, de la requête introductive d'instance, de l'avis à la partie défenderesse et des pièces ont été laissées à l'attention de la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. au greffe du tribunal au Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120.

La défenderesse Construction Martin Michaud Inc. est requise de produire une comparaison écrite, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal.

Le demandeur avise la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. qu'il a déposé au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire de Montréal une requête introductive d'instance amendée en dommages et intérêts. Une copie de cette requête, de la requête introductive d'instance, de l'avis à la partie défenderesse et des pièces ont été laissées à l'attention de la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. au greffe du tribunal au Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120.

La défenderesse Construction Martin Michaud Inc. est requise de produire une comparaison écrite, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal.

Le demandeur avise la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. qu'il a déposé au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire de Montréal une requête introductive d'instance amendée en dommages et intérêts. Une copie de cette requête, de la requête introductive d'instance, de l'avis à la partie défenderesse et des pièces ont été laissées à l'attention de la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. au greffe du tribunal au Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120.

La défenderesse Construction Martin Michaud Inc. est requise de produire une comparaison écrite, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal.

Le demandeur avise la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. qu'il a déposé au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire de Montréal une requête introductive d'instance amendée en dommages et intérêts. Une copie de cette requête, de la requête introductive d'instance, de l'avis à la partie défenderesse et des pièces ont été laissées à l'attention de la défenderesse Construction Martin Michaud Inc. au greffe du tribunal au Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120.

La défenderesse Construction Martin Michaud Inc. est requise de produire une comparaison écrite, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal.

COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOIS

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné, en conformité avec les dispositions de l'article 278 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. ch. I-13.3), à l'effet que le budget 2006-2007 de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois sera soumis pour étude au Conseil des commissaires, à sa séance du 20 juin 2006, à compter de 19 heures, au 1100, Côte Vertu, à Ville Saint-Laurent.

Alain Gauthier
Secrétaire général
1100, boulevard Côte Vertu
Saint-Laurent, Québec H4L 4V1

Donné à Saint-Laurent, ce 7 juin 2006.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par la présente donné que WILDKOAST DOMINION INC., un corps politique dûment incorporé selon la Loi ayant eu son bureau chef et principale place d'affaires au 140, Ann, Montréal (Qc), a déposé une cessation le 26 mai 2006 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 21 juin 2006 à 11 h 00, au bureau du syndic, 1, Westmount Square, bureau

• CULTURE •

SPECTACLE

Du cirque et des lettres

Les étudiants de l'École nationale de cirque présentent Robinson et Faërie

LOUISE MAUDE
RIOUX SOUCY

À l'abri dans leur tour d'ivoire, les étudiants de l'École nationale de cirque ont appris à cultiver un goût du risque qui leur permet aujourd'hui d'aborder leur discipline comme un art de synthèse capable de se frotter aussi bien à la danse qu'au théâtre ou aux arts médiatiques. Fait rare dans l'histoire de l'école, les finissants ont choisi cette année de pousser l'expérience encore plus loin en faisant de la littérature le cœur de leur spectacle annuel, dont la présentation commence demain à la Tohu.

Comme le veut la tradition, l'école proposera un programme double, *Robinson et Faërie*, le premier sous la houlette de Rénéald Laurin et de Victor Quijada, le second sous la férule de Sylvain Lafortune et d'Estelle Claretton. «Ce qui me frappe cette année, c'est que c'est très théâtral, raconte le metteur en piste Rénéald Laurin. La proposition est même très littéraire sans qu'on se soit pour autant concertés. Sylvain aborde le milieu des fées tandis que moi, je me suis penché sur le Robinson de Tournier.»

Bien que les deux spectacles soient de conception distincte et étanche, ils sont en effet tous deux portés par une même communauté d'esprit fascinée par l'en-



SOURCE COMMUNICATIONS JOHANNE BRUNET

Le programme double respectera fidèlement l'état des lieux de la pédagogie pratiquée à l'École nationale de cirque, qui a très bonne réputation à l'étranger.

— bien humaine — de fuir l'ordinaire et de céder à la tentation. C'est ainsi que le Robinson du tandem Laurin-Quijada abordera moins la sempiternelle question de la solitude que des thèmes plus chers aux étudiants, soit l'intimité, l'identité et la relation au monde.

«Ce qui m'intéresse dans le Robinson de Tournier, c'est l'idée de la transformation, explique Rénéald Laurin. On pense que Robinson est d'abord une fable sur la solitude, mais il ne faut pas oublier que Vendredi arrive et qu'il confronte Ro-

binson en le forçant à remettre en question ses certitudes et à sortir de son nombril. J'ai senti tout de suite que je touchais chez mes étudiants quelque chose de très profond en eux avec ce texte.»

Pour son *Faërie*, le duo Lafortune-Claretton a procédé d'un peu de la même manière, répond à l'avenant. «Les élèves ont très bien accroché au thème, raconte Sylvain Lafortune, rencontré à quelques jours de la première. Il y a quelque chose de très émotif qui s'est dessiné au fil du temps.» Un

peu comme le fera Robinson, *Faërie* abordera la tentation de l'aventure et l'occasion de saisir l'occasion qui se présente.

Car il ne faudrait pas se tromper: les fées qui meubleront cet univers sont aux antipodes des nymphes de Disney, prévient Sylvain Lafortune. «Ce qui m'intéresse, ce sont les fées d'avant la christianité, celles de la mythologie celtique.» Dans la forme, *Faërie* sera donc aérien mais aussi souterrain. Sur le plan du contenu, le spectacle se fera très mélancolique, poursuit M. Lafortune. «On raconte souvent le vide, l'envie d'être ailleurs, dans cet univers. En anglais, on dit le "yearning", qui est un peu le désir de désirer.»

Comme à tous les ans, le programme double respectera fidèlement l'état des lieux de la pédagogie pratiquée à l'École nationale de cirque, qui a très bonne réputation à l'étranger. La norme veut que les étudiants fassent directement le saut sur la scène professionnelle une fois leur scolarité terminée.

«Avant, les compagnies venaient carrément les chercher dans les salles de classe! Mais l'école a posé ses conditions et le milieu s'est engagé à ne faire du charme qu'aux finissants», raconte M. Laurin. En attendant, le public pourra voir ceux qui formeront la scène de demain à la Tohu jusqu'au 18 juin.

Le Devoir

CONCERTS CLASSIQUES

Sinfonie en fat majeur

NOUVELE SINFONIE
«La symphonie à Paris vers 1780». Rigel: Symphonie en ré majeur. Méhul: Symphonie n° 1. Mozart: Symphonie n° 39. La Nouvelle Sinfonie, dir. Hervé Niquet. Salle Pierre-Mercure, mardi 6 juin.

CHRISTOPHE HUSS

L'ensemble La Nouvelle Sinfonie, créé et dirigé par le claviciniste, organiste, musicologue et chef français Hervé Niquet, avait choisi la fin de saison pour son concert annuel. Pour un peu, on aurait pu croire que cet orchestre baroque de 45 musiciens, majoritairement montréalais, n'existait plus.

Quelle est la vocation de La Nouvelle Sinfonie dans un paysage baroque métropolitain déjà très rempli? Celle de présenter, sur «gros orchestre», des œuvres rares du répertoire français des XVII^e et XVIII^e siècles, comme cette symphonie de Henri Joseph Rigel (1741-1799). Je ne pense toutefois pas avoir assisté à un concert hier soir.

Sur la musique, il y a peu de choses à dire de Rigel et de sa symphonie tripartite de quatorze minutes au joli *Finale*. Avec Méhul, on a découvert un langage symphonique plus mordant et engagé, mais un traitement orchestral désespérément touffu, comme une forêt mal débroussaillée. Tout cela rentre par une oreille et sort par l'autre et, au chapitre des «musiciens de la Révolution», Gossec est plus intéressant.

Mozart a été «repensé» de manière très allante par Hervé Niquet. L'articulation est parfois intéressante, les mises en relief souvent vulgaires, car surjouées, mais l'accentuation bruyante, avec des effets de soufflets racoleurs et des cuivres qui klaxonnent leur 1^{er}

mouvement apparaît particulièrement pénible.

Mais tout cela ne compte pas. La musique selon Hervé Niquet n'est qu'un prétexte au grotesque numéro de mime dansé en fat majeur, qui se déroule sur le podium. L'événement des expressions va de Monsieur Hulot (Mozart, 3^e mouvement) à Charlie Chaplin, en passant par Austin Powers, Cheetah la guenon et Nancy Green. J'en oublie beaucoup... sans doute tout le répertoire de *Scary Movie*, qui manque à ma culture!

Conscient qu'aucun mot ne pourra jamais dépasser ma pensée en la matière, je vais vous parler d'autre chose: la musique et l'argent, thème soulevé hier par le départ de Bernard Labadie de l'Opéra. On remarque que le Conseil des Arts de Montréal estime la valeur de cet unique spectacle de la Nouvelle Sinfonie, en ce qui a trait au rayonnement de la ville, à 1/30^e de sa dotation annuelle à l'Opéra de Montréal — l'institution, son fonctionnement, son aura, son ancienneté, l'animation, tout au long de l'année, de la vie culturelle montréalaise, les chanteurs, les choristes, l'orchestre, les décors, le personnel, les metteurs en scène...

Cette proportion est à peu près équivalente pour le Conseil des Arts et Lettres du Québec. Je ne mets absolument pas en cause la subvention de La Nouvelle Sinfonie (tant mieux pour M. Niquet), mais je veux mettre le doigt sur le rapport, les proportions. À ce titre, c'est un opéra sur *Ubu Roi* qu'il faut composer!

Je suis désolé, mais, hier, jour de défaite pour la musique classique au Québec, le cœur y était moins que jamais pour apprécier ce genre de pitreries pour cadis dupes.

Collaborateur du Devoir

Décès du chanteur-compositeur américain Billy Preston

Phoenix, Arizona — Le chanteur, auteur-compositeur et prodige du clavier Billy Preston, qui a joué en concert avec les Beatles et les Stones tout en interprétant ses propres succès comme *Outta Space* et *Nothing From Nothing*, est mort hier à l'âge de 59 ans.

Célèbre pour son large sourire et sa coupe afro imposante, Preston a succombé à une insuffisance rénale dans un hôpital de Scottsdale, près de Phoenix, a annoncé son gérant, Joyce Moore.

En fait, le musicien américain, qui avait subi une greffe du rein en 2002, était dans le coma depuis le mois de novembre dans une unité spécialisée d'un autre établissement, à la suite d'une défaillance du rein greffé et de sa mise sous dialyse. Son état de santé s'était détérioré samedi.

As du clavier dès l'adolescence (piano, orgue et synthétiseur), Preston entame sa collaboration avec les Beatles en 1969, à l'âge de 22 ans, et va notamment apporter sa touche gospel au célèbre *Get Back* qu'il interprétera avec le groupe lors de son dernier concert live légendaire du «roof top».

Parmi ses autres collaborations prestigieuses, il a joué pour les Rolling Stones (*Can't You Hear Me Knocking?*, *Sticky Fingers* et *Exile on Main Street*), Joe Cocker (*You Are So Beautiful*), Quincy Jones (*They Call Me Mr. Tibbs*), Aretha Franklin (*Young, Gifted and Black*) ou Bob Dylan (*Blood on the Tracks*).

Il a aussi travaillé sur les films musicaux *Saturday Night Live*, *Blues Brothers 2000* et *Sgt. Pepper's Lonely Hearts Club Band*.

Sa carrière solo explose dans les années 70 avec des succès comme *Outta Space*, *Will It Go 'Round In Circles*, *Nothing From Nothing* et

With You I'm Born Again, un duo avec Syreeta Wright.

Associated Press

Michel DAVID
LE PETIT MONDE DE SAINT-ANSELME
L'ENRACINEMENT
LE TEMPS DES ÉPREUVES
LES HÉRITIERS
La tétralogie est maintenant complète et son succès assuré.
GUÉRIN littérature (514) 842-3481
En vente chez Renaud Bray et dans les librairies

Présence Autochtone
du 25 mai au 8 juin et du 21 au 25 juin 2006
Littérature
Lecture publique du roman *Le chemin des âmes* de l'écrivain d'origine ojibway Joseph Boyden.
En présence de l'auteur et du comédien humoriste Charles Bender, un 5 à 7 littéraire d'une grande force.
Mercredi 7 juin à 17h
À la Grande Bibliothèque Salle M-450
info festival 514-969-3009
nativelynx.qc.ca

• À LA TÉLÉVISION •

CANAU	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	minuit
SRC	Le Téléjournal	Squelettes... le placard	L'Épicerie	En attendant Ben Laden / Anne Dorval	Bons baisers de France / Louison Danis	Le Téléjournal/Le Point	Au-dessus de la mêlée	Des kiwis et des hommes / J. Michaud	Sucréd	Salé	La Vie rurale	Cinéma	
TVA	Le TVA 18 heures	Sucréd	Par-dessus le marché	Poule aux oeufs d'or	Malcôim	Les Francs-tireurs / Jacques Parizeau	Cinéma / LA GIFLE (4) avec Lino Ventura, Isabelle Adjani	Cinéma / LES TONTONS FLINGUEURS (4) avec L. Ventura (22.54)	110%	Voyeur	Pub		
TQ	Macaroni tout garni	Ramdam											
TQS	Le Grand Journal (17.00)	Anecdotes	L'Audition	Cinéma / PANNE FATALE (5) avec Kurt Russell, J.T. Walsh	Reza, paroles de liberté	Le Téléjournal/Le Point	La Part...	Le Monde	Le Téléjournal/Le Point	Jrnl RDI			
RDI	Jrnl RDI	Capital...	Le Monde	La Part...	Complément d'enquête	Acoustic	Avocats et Associés	Journal	Stars sur le vif	Cinéma			
TV5	Cible (17.55)	Jrnl FR2	Une ville...	Biographies	conditionnelles	Attaques animales	Génies du crime	Stars sur le vif	Cinéma				
D	Crash / J.F.K. Jr.				Que feriez-vous?	En quête de beauté	Décore...	noces	ménage	cligogne	Cinéma		
VIE	Métamor.	Nicolas...	Manon...	d'un été	clips	Le Flow	Stéphane	TopRock	Nés sous...	Mariés	Nu Musik		
MP	Top5	Top5	Infoplus	M. Net	Micographie	Touche pas à mes filles!	Sauvages 70	Charmed	South Park	Les Griffin	Futurama	Henri pis...	South Park
MX	Max 80...	Bande...	...anglo	...franco	Enfants...	La "Boss"...	La FAD...	Choc Amérique Europe	Americas / Florida	Voyage...	d'artistes		
VRAX TV	Gilmore Girls	6TEEN	Quoi d'neuf	Batman	Futurama	Simpson	Henri pis...	South Park	Les Griffin	Futurama	Henri pis...	South Park	
TTF	...Spies	Delliah...	Info Sports	Sports 30	Hockey / Finale de la coupe Stanley	Oilers - Hurricanes	Le National	Le National	Le National	Sports 30	...poker		
RDS	Série noire / incendies	Une histoire de football	Bazart	FrancosFolies 2004...	Cinéma / LE DÉFI (5) avec Benno Fürmann	Jardins ... (23.25)	Cinéma / SOEUR THÉRÈSE.COM...	La Porte des étoiles	Buffy	...d'artistes			
HISTORIA	Y paraît...	La culture dans tous...	Bazart	Victimes du passé	Femmes de footballeurs	Six pieds sous terre	Cinéma / SOEUR THÉRÈSE.COM...	La Porte des étoiles	Buffy	...d'artistes			
ARTV	Porté disparu	Pour la cause	des nerds	...fait	Buffy contre les vampires	Tru Calling	La "Boss"...	La FAD...	Choc Amérique Europe	Americas / Florida	Voyage...	d'artistes	
SERIES +	Message	L'Université en spectacle	à table	Partons, la mer est belle!	Danse, passion du...	Americas / Florida	Voyage...	d'artistes					
CANAL 7	Cégep Limoulo	L'Université en spectacle	à table	Partons, la mer est belle!	Danse, passion du...	Americas / Florida	Voyage...	d'artistes					
CANAL Z	Parcours d'artistes	Roses des Sabies	à table	Partons, la mer est belle!	Danse, passion du...	Americas / Florida	Voyage...	d'artistes					
C SAOIR	Cégep Limoulo	L'Université en spectacle	à table	Partons, la mer est belle!	Danse, passion du...	Americas / Florida	Voyage...	d'artistes					
EVASION	Parcours d'artistes	Roses des Sabies	à table	Partons, la mer est belle!	Danse, passion du...	Americas / Florida	Voyage...	d'artistes					
TFD	Tékitol	Voit	Panorama	La Nature humaine	Cinéma / JEAN DE FLORETTE (3) avec D. Auteuil	Panorama	Voit	Oilers...					
CBC	CBC News	Canada...	This Hour	...Gags	Hockey / Finale de la coupe Stanley	Oilers - Hurricanes	Le National	Le National	Le National	Sports 30	...poker		
CTV (Mont.)	CTV News	Access H.	eTalk	Gameshow Marathon	...Think you can Dance	CSI: New York	CTV News	CTV News	Daily (09.05)	Daily (09.05)			
GBL	News	Diva on...	ET Canada	E.T.	Bones	Vanity Insanity	Without a Trace	News Final	Sports	E.T. (09.05)			
TV9	Art Attack	Dragonfly	The Life of Mammals	Studio 2	G. Lopez	Freddie	Lost	Commander in Chief	Sex... City	Nightline	Kimmel		
ABC	Friends	ABC News	Friends	Will, Grace	Gameshow Marathon	Criminal Minds	CSI: New York	Law & Order	News	Late Show with...	(23.35)		
CBS	News	NBC News	Jeopardy	Wheel...	Dateline / To Catch a Predator	...Think you can Dance	Blue Collar TV	One Tree Hill	Sex &...	C. Rose			
NBC	News	NBC News	Jeopardy	Wheel...	Dateline / To Catch a Predator	...Think you can Dance	Blue Collar TV	One Tree Hill	Sex &...	C. Rose			
FOX	Simpsons	That 70s...	Simpsons	Seinfeld	Moments to Remember	Rich Dad's	Guide to Wealth	C. Rose					
PBS (33)	The Newshour	BBC News	Business	The Newshour	Art Express / H. Lotti	Ageless Skin Secrets	Encore!	BBC News	Charlie Rose				
PBS (37)	BBC News	Business	The Newshour	Art Express / H. Lotti	Ageless Skin Secrets	Encore!	BBC News	Charlie Rose					
CTV (Que.)	CTV News	eTalk	Jeopardy	Gameshow Marathon	...Think you can Dance	CSI: New York	CTV News	CTV News	Daily (09.05)				
AAE	American Justice	Life of Serial Killer	Dog the Bounty Hunter	And Think of me	Cinéma / GRIZZLY FALLS (5) avec Daniel Clark	MythBusters	Daily Planet	Antiques...					
BRAVO	Street Legal	Videos	Mind of...	Discovery / How William Shatner Changed the World	MythBusters	Daily Planet	Antiques...						
DISCOVERY	How it's Made	Daily Planet	JAG	Antiques Roadshow	Digging for the Truth	Turning Points of History	JAG	Antiques...					
HISTORY	Disasters...	Master	JAG	Antiques Roadshow	Digging for the Truth	Turning Points of History	JAG	Antiques...					
NEWSWORLD	BBC News	CBC News	CBC News	CBC News	CBC News: The Hour	CBC News: The National	CBC News: The National	CBC News: The Hour	CBC News	CSI (09.02)			
SHOWCASE	Doc	Da Vinci's Inquest	...the Human Body	Untold Stories of the E.R.	Mystery Diagnosis	...the Human Body	E.R.	Extra					
LEARNING	While you were out	Amazing Medical Stories	Rich Bride	...Eat	Til Debt...	Buy me	Bridezilla	Extra					
LIFE	Little Miracles	Skin Deep	Opening...	World Series of Poker	WWE vs. ECW: Head to Head	Bob	Hardy Boys	Hollywood					
TSN	Off the...	Sportscentr	That's Hockey	World Series of Poker	WWE vs. ECW: Head to Head	Bob	Hardy Boys	Hollywood					
YTV	Being Ian	Martin...	Brothers	Monster...	Spongebob	Sabrina...	15/Love	Committed					

Classification des films: (1) Chef-d'œuvre — (2) Excellent — (3) Très bon — (4) Bon — (5) Passable — (6) Médiocre — (7) Minable

NOS CHOIX CE SOIR

Paul Cauchon

UNE HISTOIRE DE FOOTBALL

Tout savoir sur le soccer grâce à cette série documentaire. Ce soir, l'histoire des grands clubs d'Europe.

Historia, 19h

GRANDS REPORTAGES

Portrait du photographe iranien Reza, qui veut développer les médias indépendants en Afghanistan.

RDI, 20h

BONS BAISERS DE FRANCE

Les invités: Louison Danis, Dany Laferrière et Marie-Elaine Thibert.

Radio-Canada, 21h

LES MOISSONS DU CIEL

Un grand film de Terrence Malick sur l'Amérique en expansion industrielle au lendemain de la Première Guerre mondiale, et un triangle amoureux d'une grande beauté.

Historia, 22h

LES TONTONS FLINGUEURS

Un polar classique des années 60 avec Lino Ventura et Bernard Blier, célèbre pour ses répliques savoureuses.

Télé-Québec, 22h54

Radio Réveil
Lundi au Vendredi 6h-9h
Radio Boomer 1570 am
LAVAL
La radio qui unit toutes les générations

CULTURE

Charlevoix souhaite l'inhumation des restes d'Alexis le Trotteur

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

La Société d'histoire de Charlevoix et le maire de la ville de Clermont demandent la remise en terre des os d'Alexis le Trotteur, exhumé en 1966 dans des circonstances qui prêtent à controverse. Les os de cette légende québécoise sont aujourd'hui conservés et exposés au Musée de la Pulperie à Chicoutimi. Le musée les avait acceptés à titre de don en 1975 des mains de Jean-Claude Larouche, celui-là même qui, avec l'aide de son frère, les avait exhumés sans les permissions nécessaires afin de conduire une étude de premier cycle à l'université dont on remet en question l'a-propos autant que la démarche scientifique.

« Ça fait au moins quatre ans que nous avons ce dossier à l'ordre du jour, dit Serge Gauthier, le président de la Société d'histoire de Charlevoix. Jusqu'ici, nous avions eu peu d'écho à nos demandes, mais depuis que Le Devoir a rappelé les grandes lignes de cette histoire, on nous écoute plus facilement. À notre avis, non seulement Jean-Claude Larouche n'avait pas obtenu les autorisations officielles, mais il avait aussi passé outre aux objections de plusieurs citoyens, à commencer par le curé de l'époque. La Société d'histoire de Charlevoix a recueilli des témoignages à ce sujet. Les rares personnes qui racontent aujourd'hui qu'on pouvait, en 1966, entrer comme ça dans un cimetière sans plus de façon et exhumer des corps à la pelle comme l'a fait Larouche sont à côté de la vérité! »

À son sens, la démarche scientifique de toute l'entreprise menée par Jean-Claude Larouche fait défaut. C'est en effet beaucoup en lien avec les histoires littéraires publiées par le folkloriste Marius Barbeau qu'on a exhumé les restes d'Alexis le Trotteur. « Comment peut-on en conséquence en venir à justifier une thèse scientifique sur la base d'une illusion scientifique? On a déterré accidentellement au moins quatre corps de façon sommaire, explique Serge Gauthier, avant de mettre la main sur celui du Trotteur, sans pour autant avancer sur quoi que ce soit de solide à son sujet. Et comment par la suite M. Larouche, qui n'est pas propriétaire de la dépouille, peut-il la donner à un musée? »

Le conservateur du musée à l'époque, Russell Bouchard, bien connu aujourd'hui comme polémiste, affirme sur son blogue que la recherche de Jean-Claude Larouche « avait été bien menée ». Bouchard se souvient que les ossements, conservés par Larouche, lui étaient arrivés « fixés avec une colle jaunâtre sur une planche de contre-plaqué pas très sainte qui formait le fond d'une sorte de sarcophage de très

mauvais goût, vitré à son sommet et pas très ragoutant à voir; l'ensemble nous rappelant qu'il n'était pas bon d'être reconnu phénomène hors du commun. »

L'ancien conservateur avance néanmoins aujourd'hui que les os devraient être restitués à la patrie d'Alexis le Trotteur: « Pour lui avoir ravi sa paix éternelle le temps d'un spectacle, la population de Saguenay doit maintenant faire un geste humain en restituant les restes du défunt à sa patrie d'origine, Charlevoix, qui entend lui donner une sépulture décente et chrétienne. »

À Clermont, municipalité où se trouve la maison natale d'Alexis Lapointe dit le Trotteur, le maire Jean-Pierre Gagnon se dit très intéressé à offrir à la dépouille une sépulture et un monument à sa mémoire. Joint par Le Devoir, le maire affirme que le conseil municipal doit adopter en début de semaine prochaine une résolution en ce sens, « en appui aux positions de la Société d'histoire de Charlevoix dans ce dossier. »

Pour sa part, le maire de La Malbaie, Jean-Luc Simard, déclare au Devoir que « si la personne qui a déterré le corps avoue l'avoir fait sans permission, il est évident qu'on est en droit de savoir ce que font aujourd'hui les os dans un musée à Chicoutimi. De là à savoir si c'est à La Malbaie ou ailleurs que les os devraient être enterrés désormais, c'est une autre question. »

À Saguenay, les journaux locaux ne sont pas sensibles aux arguments scientifiques et légaux concernant le retour des restes. Ils en font plutôt un affaire de fierté régionale.

En éditorial, le Progrès-dimanche laisse ainsi entendre qu'il faut peut-être « chercher la cause de tout cet émoi dans le fait qu'un film sera bientôt tourné sur Alexis le Trotteur » et que l'article du Devoir, qui a remis à l'avant-scène cette affaire, fait le jeu du producteur tout en s'avançant être surtout une autre preuve à verser au dossier du prétendu mépris montréalais pour les régions. « Les régions du Québec, écrit l'éditorialiste, étant considérées par les métropolitains comme leurs colonies. »

Selon le journaliste Roger Blackburn du Quotidien de Chicoutimi, « de toute évidence, Charlevoix voudrait ériger une sépulture en l'honneur de la future vedette posthume du cinéma et profiter des retombées d'une telle opportunité touristique. On ne le dit pas ouvertement, mais la région voisine cherche à nous voler un personnage qu'on a mis au monde. »

Le directeur du Musée de la Pulperie, Jacques Fortin, a déclaré au quotidien Le Soleil avoir mandaté ses procureurs pour éclairer la nature du don d'ossements qu'il a accepté et utilisé à son profit depuis 1975.

Le Devoir

350 concerts extérieurs gratuits au FIJM

C'est avec le grand concert gratuit des Neville Brothers que le Festival international de jazz de Montréal prendra officiellement son envol le 29 juin prochain, à 21h. Les festivaliers auront toutefois déjà eu le loisir de se réchauffer puisque les activités extérieures seront en cours depuis la mi-journée. C'est en effet le Dixieband qui donnera le véritable coup d'envoi, dès midi, des 350 concerts extérieurs gratuits.

Plus de 2000 musiciens provenant d'une trentaine de pays occuperont, durant les onze jours du festival, une douzaine de scènes extérieures. L'aménagement demeure sensiblement le même, mais les habitudes devront ajuster leurs repères, les commanditaires s'étant livrés à un jeu de chaises musicales pour les scènes extérieures.

Deux autres grands événements gratuits viendront marquer le festival, soit un hommage à Paul Simon, à la mi-festival, qui mettra notamment en vedette Daniel Lanois, Kevin Parent,

Elvis Costello, Michel Rivard, Zachary Richard, Ariane Moffat et, en clôture, Goran Bregovic et son orchestre des mariages et des enterrements, avec 42 artistes sur scène.

Comme tous les ans, la programmation extérieure offrira, outre le jazz et le blues, une variété de styles allant des musiques latines et africaines, aux musiques électroniques, en passant par les influences gitanes, orientales, indiennes et autres combinaisons bigarrées de tous genres.

Le Salon des instruments de musique et des musiciens de Montréal, le SIMMM, qui a connu un succès phénoménal lors de son inauguration l'an dernier au Complexe Desjardins, a été repensé et étendu jusque dans la salle des pas perdus de la Place des Arts cette année. Les organisateurs y attendent trois fois plus d'exposants, dont certains des grands luthiers et facteurs d'instruments du monde.

Presse canadienne

EN BREF

Mort du pianiste et compositeur de jazz Hilton Ruiz

La Nouvelle-Orléans — Le pianiste et compositeur de jazz Hilton Ruiz, connu comme un pianiste virtuose et qui avait touché à tous les styles du jazz et de la musique afro-cubaine, est mort hier à l'âge de 54 ans. Il était dans le coma depuis une chute en pleine rue le 19 mai dernier. Il était venu à La Nouvelle-Orléans afin d'y tourner un film au profit des victimes de l'ouragan Katrina. « L'une des voix majeures du jazz et de la musique latine nous a quittés », a déclaré le tromboniste Steve Turre, qui avait rencontré Hilton Ruiz en 1975. Sa formation classique l'avait conduit sur la scène du Carnegie Recital Hall à huit ans. Il avait ensuite mené une carrière éclectique, jouant avec les plus grands noms du jazz, dont Charles Mingus ou Dizzy Gillespie. — Associated Press

Décès de l'animateur Jacques Véronneau

Jacques Véronneau, qui avait animé Chasseur d'idées et Points chauds ces dernières années à Télé-Québec, est décédé dans la nuit de lundi

hier à l'âge de 61 ans, après une longue lutte contre le cancer. Jacques Véronneau avait travaillé à Télé-Québec pendant plus de 20 ans, où il avait été, entre autres, directeur de l'information et responsable des émissions traitant de sciences, de services et de société. Un service commémoratif se tiendra samedi à Longueuil. — Le Devoir

EN BREF

Les grandes festivités nationales du Québec

c'est en Outaouais que ça se passe!

du 22 au 26 juin 2006

CINQ JOURNÉES REMPLIES...

30

Anniversaire

À CRAQUER!



Au parc des Cèdres, dans le secteur Aylmer, près du parc de plaisance du lac Deschênes, et aux autres endroits indiqués.

LE PARC S'ÉGAIE : UNE RIBAMBELLE D'ACTIVITÉS
Tous les après-midi, nombreuses activités pour la famille.

JEUDI 22 JUIN

18h LABRECQUE ET SES CRÉANCIERS
« Énergie brute, humour bavard, des postillons plein les ongles » (La Presse)
19h45 MARA TREMBLAY
21h45 ROBERT CHARLEBOIS TOUT ÉCARTILLÉ

VENDREDI 23 JUIN

18h NICOLE RAITÉ Ce soir, on jasse!
19h45 MICHEL RIVARD
Discours patriotique chanté, Micheline Scott
21h45 PAUL PICHÉ
23h15 FEU DE LA SAINT-JEAN

SAMEDI 24 JUIN La fête nationale du Québec

DÉJEUNER DE LA SAINT-JEAN
Aux terrasses des cafés, sur les patios, on déjeune « à la québécoise ».
11h LA TRADITIONNELLE MESSÉ DE LA SAINT-JEAN
12h MINI-CONCERT DES VENEURS DE LA MEUSE
13h L'ÉCODÉFILÉ : On peut gagner des prix!
15h MONOCYCLISME ET JONGLERIE JEAN-GUY BEAUDRY
18h CAROLLE BERTRAND, SUR MA RUE
19h45 PREMIER CIEL PRÉSENTE HARMONIUM
21h15 Discours patriotique chanté, Micheline Scott
21h45 GILLES VIGNEAULT ET LES CHARBONNIERS DE L'ENFER
23h15 FEU DE JOIE

DIMANCHE 25 JUIN L'éto, ça se fête!

18h LES TÊTES À PAPINEAU
Trio intello-trad. Trois têtes valent mieux qu'une!!!
19h45 DAN BIGRAS
21h45 CLAUDE DUBOIS
23h15 LES GRANDS FEUX D'IMPÉRATIF FRANÇAIS

LUNDI 26 JUIN La fête continue

midi à 18h — La fête se poursuit avec le parc de manèges



Service de navette gratuit tous les jours, du jeudi 22 juin au dimanche 25 juin, entre 18 h 45 et 23 h 45 du parc-obs des Galeries Aylmer. L'autobus vous y amène!
www.sto.ca ou (819) 770-3242.

H. B. Il est défendu d'apporter de l'alcool et des contenants en verre au parc des Cèdres. En cas de pluie (parapluie, imperméable, etc.), les spectacles auront quand même lieu aux heures indiquées.

www.imperatif-francais.org

OUTAOUAIS VIVEZ-LE! L'Outaouais en fête, les grandes festivités nationales du Québec, remercie ses partenaires et commanditaires.

Partenaires médias : Radio-Canada, LeDroit, Voix, Le Devoir, TAG, etc.

Partenaires de prestige : Gatineau, JTO, etc.

Commanditaires de prestige : Tourisme Outaouais, etc.

MUSIQUE en tête

7 au 11 juin: La Nef, Musiques Nouvelles, présente Last Kiss de Claire Gignac. Spectacle interdisciplinaire proposant une interaction entre musique, mouvement, photographie, vidéographie et architecture. Extrait disponible au www.la-nef.com.

10 juin: LES JEUNESSES MUSICALES DU CANADA présentent SUR DES AIRS DE BRAHMS ET DE MOZART. Avec Jean-Philippe Tremblay et ses invités. Samedi 10 juin 2006, à 20 h. Salle de musique de chambre de la Maison des Jeunes Musicales du Canada, 305, avenue du Mont-Royal Est. Billets: régulier: 20 \$; étudiant: 12 \$. Billetterie: 514-845-4108, poste 221. www.jeunessemusicales.com

11 juin: LADIES' MORNING MUSICAL CLUB YUNDI LI, piano. MOZART, SCHUMANN, LISZT. Dimanche le 11 juin 2006, à 15 h 30. Salle Pollack - 555, rue Sherbrooke Ouest. Renseignements: (514) 932-6796 • courriel: lmmc@qc.aibn.com. Billets: 35 \$ / Étudiants (22 ans): 15 \$.

7 au 11 juin: La Faculté de musique de l'Université de Montréal et la Société canadienne d'alto présentent le 34^e CONGRÈS INTERNATIONAL D'ALTO DU 7 AU 11 JUIN 2006. Mercredi 7 juin - 20 h. CONCERT D'OUVERTURE avec Michael Kugel (Belgique) - Œuvres de Omslow, Kugel et Chostakowitch. Jeudi 8 juin - 20 h 30. LES VIRTUOSES FRANÇAIS: avec Antoine Tamestit, Michel Michalakakos, Pierre Lanert, Nicolas Bône, Tassos Adamopoulos et Frédéric Lalind - Œuvres de Bach, Vienne, Vienstemp... Vendredi 9 juin - 20 h 30. SOIRÉE GALA: L'Orchestre de chambre I Musici de Montréal accompagne les grands noms: Lars Anders Tomter (Norvège), Roberto Diaz (États-Unis), Antoine Tamestit (France) et Steven Dann (Canada) - Œuvres de Mozart, Sierra, Siamitz et Alexina Louie. Samedi 10 juin - 17 h. LE POUVOIR DE L'ALTO: Quatorze Alean et les solistes Bruno Giaranna (Italie), Siegfried Fähringer (Autriche) et les Canadiens Paul Stewart, Jean Sauthier, André Moisan et Denis Brott - Œuvres de Mozart, Brahms, Schumann, Dvorak... Dimanche 11 juin - 17 h. RÉCITAL de l'altiste Kim Kashkashian (États-Unis) - Œuvres de Schumann, Hindemith et Brahms. Dimanche 11 juin - 20 h. CONCERT DE CLÔTURE avec Barbara Westphal (Allemagne) - Œuvres de Brahms, Mignone, De Falla, Reger... Salle Claude-Champagne de l'Université de Montréal, 220, avenue Vincent-d'Indy, Montréal (métro Édouard-Montpetit). Renseignements: 514-343-6427. Prix des billets par événement: 40 \$/20 \$ (jeune), 25 \$/15 \$ (senior), 15 \$/10 \$ (conjoint). Billetterie: ADMISSION: 514-790-1245. Renseignements sur l'inscription au congrès et toute la programmation à www.violacongress2006.ca.